

Objet : Mise en congé des établissements scolaires le vendredi 24 décembre 2004 après-midi

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND / SEC / CPMS

Période : Année scolaire 2004-2005

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;

Autorités : Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement de promotion sociale

Signataire(s) : Marie ARENA

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre-Présidente

Personne(s)-ressource(s) : Julien NICAISE (julien.nicaise@cfwb.be)

Renvoi(s) :

Nombre de pages : texte : 1 p.

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Bruxelles, le 29/11/2004

Madame, Monsieur,

Afin de permettre à chacun la préparation du réveillon de Noël dans la sérénité, j'ai décidé de suspendre les cours le vendredi 24 décembre 2004 après-midi dans les établissements scolaires d'enseignement obligatoire, d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit et d'enseignement de promotion sociale.

De même, j'ai décidé de dispenser de service les membres du personnel administratif, de maîtrise, de métier et gens de service des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ainsi que les membres du personnel administratif bénéficiant d'une subvention-traitement de la Communauté française.

Je vous souhaite d'ores et déjà à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Marie ARENA